

**Taxe sur les spectacles - Exonération générale et totale  
pour les manifestations sportives - Année 1999**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le Conseil Municipal a voté l'exonération de la taxe sur les spectacles pour l'ensemble des manifestations sportives organisées à Besançon au cours des dernières années.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission des Sports, de renouveler dès maintenant l'exonération pour toutes les compétitions sportives qui se dérouleront sur le territoire de la commune en 1999.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.*